



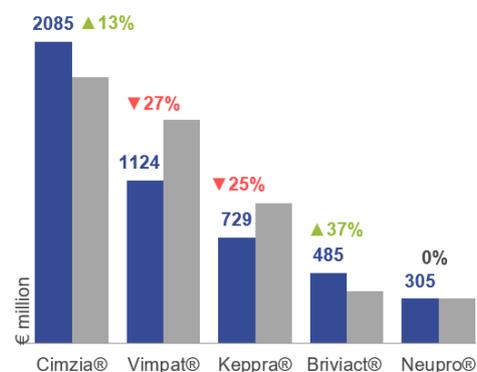
UCB a fait face aux obstacles de 2022 et est prête pour les lancements de 2023

- Le chiffre d'affaires a atteint 5,52 milliards d'euros (-4 % ; -7 % à TCC¹), les ventes nettes se sont élevées à 5,14 milliards d'euros (-6 % ; -8 % à TCC¹). Le CIMZIA a atteint l'objectif prévisionnel de ventes d'UCB de deux milliards d'euros avant 2024
- La rentabilité sous-jacente (EBITDA ajusté²) s'est élevée à 1,26 milliard d'euros (-23 % ; -21 % à TCC¹), soit 22,8 % du chiffre d'affaires
- Plusieurs lancements sont attendus en 2023 : dans le cadre du psoriasis aux États-Unis, de l'arthrite psoriasique (AP) et de tout le spectre de la spondylarthrite axiale (SpAax) dans l'UE et au Japon, de la myasthénie grave généralisée (MGg) aux États-Unis, dans l'UE et au Japon et dans le syndrome Lennox-Gastaut (LGS) dans l'UE – déjà approuvé
- Perspectives financières pour 2023 : chiffre d'affaires attendu de 5,15-5,35 milliards d'euros, EBITDA ajusté² de 22,5-23,5 % du chiffre d'affaires, BPA de base³ de 3,40-3,80 euros.

« En 2022, nous avons touché plus de 3,4 millions de personnes atteintes de maladies immunologiques et neurologiques sévères et nous sommes en pleine préparation pour proposer de nouvelles options thérapeutiques à l'avenir, tout en devant affronter divers obstacles. En 2022, nous avons ainsi été confrontés à un report de lancement du bimekizumab aux États-Unis. Aujourd'hui, UCB est persuadée qu'elle pourra proposer le bimekizumab aux personnes atteintes de psoriasis aux États-Unis, le retour d'information des autorités de réglementation étant attendu pour le 2^e trimestre 2023. En 2023, notre but sera également de proposer de nouvelles options thérapeutiques aux personnes atteintes de myasthénie grave généralisée. Ce qui nous guide, c'est notre conviction que chacun mérite de vivre la meilleure vie possible », **a commenté Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB.** « En agissant avec détermination et attention, en gardant notre impact sur la société et la planète à l'esprit, nous sommes satisfaits des progrès réalisés vers nos objectifs extra-financiers, reconnus par les principales notations ESG. Avec nos collaborateurs et partenaires, nous travaillons à notre forte croissance à long terme et à notre ambition de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes, aujourd'hui et demain. »

Résultats financiers et ventes nettes des produits-clés d'UCB pour l'année 2022

€ million	2022 FY	2021 FY	Act	CER ¹
Revenue	5 517	5 777	-4%	-7%
Net sales	5 140	5 471	-6%	-8%
Adj. EBITDA ²	1 260	1 641	-23%	-21%
Number of shares (m)	190	189	1%	
Core EPS ³ (€)	4.37	6.49	-33%	
Dividend per share (€)	1.33	1.30	2%	



TCC = taux de change constant

² EBITDA ajusté = bénéfice ajusté avant intérêts, impôts, provisions et charges d'amortissement

³ BPA de base = bénéfice de base par action





Le chiffre d'affaires 2022 a atteint 5,52 milliards d'euros (-4 %, -7 % à TCC¹). Les **ventes nettes** ont atteint 5,14 milliards d'euros (-6 % ; -8 % à TCC¹), sur la base de la croissance continue du portefeuille de produits d'UCB et du FINTEPLA[®] acquis récemment. Cela a été plus que contrebalancé par les effets contractuels de la perte d'exclusivité de deux produits.

La rentabilité sous-jacente (EBITDA ajusté²) a atteint 1,26 milliard d'euros (-23 % ; -21 % à TCC¹), reflétant une baisse du chiffre d'affaires due à la perte d'exclusivité et à l'intégration de Zogenix, ce qui explique une augmentation des charges d'exploitation totales. Une discipline rigoureuse en matière de coûts a permis d'absorber les coûts de l'inflation. Les frais de marketing et de vente reflètent les investissements liés aux lancements en cours et à venir et les dépenses de recherche et de développement reflètent l'évolution du pipeline. La hausse des autres produits d'exploitation a été favorisée par l'EVENTITY[®].

Le bénéfice a diminué à 418 millions d'euros (-61 % ; -55 % à TTC¹). Le **BPA de base³** s'est élevé à 4,37 euros contre 6,49 euros en 2021. Le conseil d'administration d'UCB propose un dividende de 1,33 euro par action (brut), soit +2 %.

Sandrine Dufour, CFO d'UCB : « Nous sommes heureux d'avoir atteint des résultats financiers 2022 à la limite supérieure de nos prévisions financières partagées en juin 2022. L'intégration de Zogenix a été un succès, diluant certes nos bénéfices de manière significative mais aussi légèrement moins que prévu. Comme attendu, nos résultats reflètent l'impact de la perte d'exclusivité de l'E KEPPRA[®] au Japon et du VIMPAT[®] aux États-Unis et en Europe. Une allocation intelligente des ressources nous a permis d'investir dans les lancements de produits prévus et une discipline rigoureuse en matière de coûts a permis d'atténuer l'impact de l'inflation. Même si nous verrons le plein effet annualisé de la perte d'exclusivité du VIMPAT[®] et des coûts de l'inflation en 2023, nous continuerons à investir dans plusieurs lancements, en profitant également de l'acquisition de Zogenix qui apportera une contribution positive au résultat. »

Mise à jour réglementaire et clinique du pipeline

UCB innove en permanence et s'efforce de trouver de nouvelles façons de proposer des solutions aux personnes atteintes de maladies immunologiques et neurologiques graves, ce qui a conduit en 2022 à un pipeline réglementaire et clinique sans précédent pour aider les patients à vivre leur vie le mieux possible.

Bimekizumab

En septembre 2022, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a accepté l'examen réglementaire des deux demandes d'autorisation de mise sur le marché (AMM) du bimekizumab pour le traitement de patients adultes atteints d'**arthrite psoriasique** (AP) active et de **spondylarthrite axiale** active (SpAax).

En mai 2022, UCB a annoncé la publication par la Food and Drug Administration (FDA) américaine d'une lettre de réponse complète (Complete Response Letter, CRL) relative à la demande de licence de produit biologique (Biologics License Application, BLA) pour le bimekizumab dans le traitement d'adultes atteints de **psoriasis** en plaques modéré à sévère. Cette lettre disait que la FDA ne pouvait pas rendre un avis favorable à la demande sous sa forme actuelle et que certaines observations formulées lors de l'inspection préalable à l'approbation du site de fabrication d'UCB en Belgique devaient être traitées avant l'approbation de la demande. La CRL ne remet nullement en cause l'efficacité ou l'innocuité du bimekizumab. **En novembre 2022**, UCB a annoncé avoir soumis à nouveau la BLA à la FDA pour le bimekizumab dans le cadre du traitement d'adultes atteints de psoriasis en plaques modéré à sévère. **En décembre 2022**, la FDA a accepté la nouvelle soumission de BLA pour examen. La FDA a validé la nouvelle soumission en « classe 2 », avec une période d'examen de six mois. UCB attend l'action de la FDA pour le 2^e trimestre 2023.

En décembre 2022, UCB a annoncé des résultats positifs pour deux études de phase III, BE HEARD I et BE HEARD II, évaluant l'efficacité et l'innocuité du bimekizumab chez des adultes atteints d'une **hidrosadénite**





suppurée (HS) modérée à sévère. L'HS est une maladie inflammatoire de la peau chronique, récurrente, douloureuse et invalidante. Les deux études de phase III ont satisfait à leur critère d'évaluation principal et à leurs principaux critères d'évaluation secondaires avec une signification statistique et une pertinence clinique constante. Les résultats positifs de ces deux études serviront de base aux soumissions de demande de licence aux organismes de réglementation dans le monde entier pour le bimekizumab dans le traitement de l'hydrosadénite suppurative à partir du 3^e trimestre 2023.

Brivaracetam

En octobre 2022, UCB a annoncé des résultats positifs pour la dernière étude de phase III du brivaracetam. L'étude était destinée à évaluer l'efficacité et l'innocuité du brivaracetam en traitement d'appoint chez des participants d'Asie (≥ 16 à 80 ans) atteints de **crises partielles d'épilepsie** avec ou sans généralisation secondaire. L'étude a satisfait au critère d'évaluation principal et à tous les critères d'évaluation secondaires. UCB prévoit des soumissions aux organismes de réglementation au Japon au 3^e trimestre 2023.

FINTEPLA® (fenfluramine)

En septembre 2022, la solution orale FINTEPLA® (fenfluramine) a été autorisée par le ministère japonais de la santé, du travail et des affaires sociales (MHLW) pour le traitement des crises associées au **syndrome de Dravet** comme traitement d'appoint en complément d'autres médicaments antiépileptiques pour les patients âgés de 2 ans et plus. La fenfluramine sera commercialisée par Nippon Shinyaku Co., Ltd. sur la base de l'accord de vente exclusif signé en 2019 entre Zogenix Inc. (acquise par UCB en 2022) et Nippon Shinyaku Co., Ltd. UCB est désormais titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

En décembre 2022, le comité des médicaments à usage humain (CHMP) a recommandé l'autorisation de mise sur le marché du FINTEPLA® dans l'Union européenne (UE) pour le traitement d'appoint des crises associées au **syndrome de Lennox-Gastaut (SLG)** en tant que traitement d'appoint en complément d'autres médicaments antiépileptiques pour les patients âgés de deux ans et plus. **En février 2023**, UCB a annoncé l'autorisation de mise sur le marché européenne du FINTEPLA® (fenfluramine) dans le cadre du SLG. La Commission européenne a également adopté la recommandation du Comité des médicaments orphelins (COMP) de l'EMA visant à maintenir la désignation « orpheline » pour la fenfluramine.

Zilucoplan

En novembre 2022, la demande de nouveau médicament (NDA) et la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le zilucoplan, un inhibiteur peptidique auto-administré (par injection sous-cutanée) du composant 5 du complément (inhibiteur du C5), ont été acceptées respectivement par la FDA et l'EMA, pour examen visant à obtenir l'autorisation pour le traitement de la **myasthénie grave généralisée (MGg)** chez les patients adultes positifs aux anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine (anticorps anti-RACH+). UCB prévoit de recevoir un retour d'information des agences au 4^e trimestre 2023.

Doxécitine et doxribtimine (doxTM, MT1621)

La doxécitine et la doxribtimine (doxTM), un traitement de renforcement de la pyrimidine nucléoside à double substrat en cours de développement pour le traitement de patients atteints d'un déficit en thymidine kinase 2 (TK2d), un trouble mitochondrial génétique ultra-rare invalidant et engageant le pronostic vital, provoquant une faiblesse musculaire progressive et sévère. Après une évaluation approfondie et des réunions d'alignement avec les principaux organismes de réglementation sur la stratégie de dépôt pour les doxTM, des soumissions aux organismes de réglementation sont maintenant prévues pour le premier semestre 2024.

Rozanolixizumab

En janvier 2023, la FDA a accepté le dépôt et accordé un examen prioritaire de la BLA pour le rozanolixizumab, un anticorps monoclonal perfusé par voie sous-cutanée ciblant le récepteur Fc néonatal (FcRn), pour le traitement d'adultes atteints d'une **myasthénie grave généralisée (MGg)** et positifs aux anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine (RACH) ou anti-tyrosine kinase spécifique du muscle (MuSK). UCB





prévoit de recevoir un retour d'information de la FDA au 2^e trimestre 2023.

La désignation d'examen prioritaire par la FDA fait suite à la validation par l'EMA en **décembre 2022** de l'AMM du rozanolixizumab pour le traitement d'adultes atteints d'une MGg positifs aux anticorps anti-RACH ou anti-MuSK. UCB prévoit de recevoir un premier retour d'information pour l'Europe au 1^{er} ou 2^e trimestre 2024.

Au 4^e trimestre 2022, UCB a lancé une étude de phase IIa (preuve du concept) visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité du rozanolixizumab dans le traitement de participants adultes atteints du **syndrome de fibromyalgie sévère**. Les premiers résultats principaux sont attendus pour le deuxième semestre 2024. La fibromyalgie est un trouble fréquent, sévère et invalidant d'étiologie inconnue, caractérisé par des douleurs musculosquelettiques diffuses, de la fatigue, des troubles du sommeil et des troubles de l'humeur.

Le **bepranemab** est un anticorps monoclonal anti-tau recombinant, humanisé, pleine longueur, de type immunoglobuline G4, actuellement en cours d'investigation clinique pour le traitement de patients atteints de la **maladie d'Alzheimer (MA)**, en partenariat avec Roche/Genentech. L'efficacité, l'innocuité et la tolérabilité du bepranemab chez les patients atteints d'une MA précoce sont étudiées dans le cadre d'une étude de phase II qui a débuté au 2^e trimestre 2021. Le recrutement pour cette étude a été clôturé plus tôt que prévu et les premiers résultats sont maintenant attendus plus tôt, au 4^e trimestre 2024.

L'**UCB0599** est une petite molécule biodisponible par voie orale qui traverse la barrière hémato-encéphalique et empêche le mauvais repliement et l'accumulation pathologiques de l'alpha-synucléine, une protéine qui joue un rôle-clé dans la pathologie de la **maladie de Parkinson (MP)**. On pense que l'inhibition du mauvais repliement de l'alpha-synucléine à l'origine de la maladie peut ralentir ou stopper la progression de la MP. Dans le cadre d'un accord global de co-développement et de co-commercialisation avec Novartis, UCB mène une étude de phase IIa sur l'UCB0599 sur des participants atteints de MP à un stade précoce. En 2022, un bras posologique supplémentaire a été introduit dans l'étude. Le recrutement est terminé et les premiers résultats sont désormais attendus pour le 4^e trimestre 2024.

UCB a lancé des études de phase Ib sur la **dermatite atopique** portant sur deux voies immunitaires ciblées différentes avec **l'UCB9741 et l'UCB1381**. Ces premières études évaluent l'innocuité, la pharmacocinétique et l'efficacité chez des personnes atteintes d'une dermatite atopique modérée à sévère. La dermatite atopique est une affection chronique qui provoque sécheresse, démangeaisons et inflammation de la peau et peut toucher les personnes à tout âge.

Tous les autres programmes de développement clinique se poursuivent comme prévu.





Ventes nettes ventilées par produit

En raison de l'arrondi, certaines données financières peuvent ne pas faire le compte exact dans les tableaux.

€ million	2022 FY	2021 FY	Act	CER ¹
U.S.	1 381	1 183	17%	4%
Europe	416	420	-1%	-1%
Japan	51	44	15%	22%
International markets	237	193	23%	18%
Total Cimzia®	2 085	1 841	13%	5%

Le **CIMZIA® (certolizumab pegol)** a touché 180.000 personnes atteintes de maladies inflammatoires à médiation par TNF. Le CIMZIA montre une croissance plus forte que le marché des anti-TNF, basée sur la différenciation et tirée par une croissance à deux chiffres aux États-Unis et au Japon. Le CIMZIA a atteint plus tôt que prévu l'objectif prévisionnel de ventes d'UCB de deux milliards d'euros.

€ million	2022 FY	2021 FY	Act	CER ¹
U.S.	706	1 130	-38%	-44%
Europe	272	294	-8%	-8%
Japan	68	62	10%	17%
International markets	77	62	25%	17%
Total Vimpat®	1 124	1 549	-27%	-33%

Le **VIMPAT® (lacosamide)** a été reçu par plus de 600.000 personnes atteintes d'épilepsie et fait l'objet d'une concurrence par des génériques depuis fin mars 2022 aux États-Unis et depuis septembre 2022 en Europe en raison de la perte d'exclusivité dans ces deux régions. Au Japon et sur les marchés internationaux, les ventes nettes ont continué à progresser solidement.

€ million	2022 FY	2021 FY	Act	CER ¹
U.S.	156	156	0%	-11%
Europe	206	218	-5%	-6%
Japan	149	404	-63%	-61%
International markets	217	193	13%	11%
Total Keppra®	729	970	-25%	-26%

Le **KEPPRA® (létiracétam)** a touché plus de 1,8 million de personnes atteintes d'épilepsie. L'érosion due aux génériques suite à la perte d'exclusivité au Japon a commencé début janvier 2022 et s'est avérée plus importante que prévu en raison de la multiplicité des génériques et du soutien du gouvernement en faveur du levetiracetam générique. Aux États-Unis et en Europe, la performance reflète aussi la concurrence des génériques.

€ million	2022 FY	2021 FY	Act	CER ¹
U.S.	380	267	43%	27%
Europe	88	77	13%	13%
International markets	17	11	55%	43%
Total Briviact®	485	355	37%	24%

Le **BRIVIACT® (brivaracetam)** a été utilisé par 190.000 personnes atteintes d'épilepsie et a présenté une croissance significative dans toutes les régions. Le Briviact® a un mode d'action différent de celui du Vimpat® et diffère du Keppra®.

€ million	2022 FY	2021 FY	Act	CER ¹
U.S.	94	95	0%	-11%
Europe	163	167	-2%	-3%
Japan	27	26	1%	6%
International markets	22	19	14%	6%
Total Neupro®	305	307	0%	-4%

Le **NEUPRO® (rotigotine)**, le patch utilisé pour traiter la maladie de Parkinson et le syndrome des jambes sans repos, utilisé par plus de 340.000 patients, a enregistré des ventes nettes stables dans un environnement concurrentiel.

Le **FINTEPLA® (fenfluramine)** fait désormais partie du portefeuille d'UCB consacré à l'épilepsie suite à l'acquisition de Zogenix, Inc. début mars et a touché plus de 1.000 patients et leurs familles. Autorisé pour le traitement des crises d'épilepsie liées à des syndromes rares, comme le syndrome de Dravet (depuis mi-2020)





aux États-Unis et en Europe, et le syndrome de Lennox-Gastaut (depuis fin mars 2022) aux États-Unis, le FINTEPLA® offre de nouvelles options thérapeutiques aux patients atteints de ces syndromes rares particulièrement difficiles à traiter et à leurs familles. Les ventes nettes (de mars à décembre) se sont établies à 116 millions d'euros. L'intégration de Zogenix a été clôturée avec succès et comme prévu fin 2022.

Le **NAYZILAM® (midazolam)**, spray nasal de catégorie CIV pour le traitement de secours par voie nasale des crises d'épilepsie répétées aux États-Unis a touché plus de 90.000 patients et les ventes nettes se sont élevées à 78 millions d'euros, soit une augmentation de 36 % (+21 % à TCC).

Le **BIMZELX® (bimékizumab)** a touché plus de 4.000 personnes souffrant de psoriasis et est en cours de lancement en Europe, au Royaume-Uni, au Japon, au Canada et dans d'autres pays. Les ventes nettes se sont établies à 35 millions d'euros (contre 4 millions d'euros en 2021). Pour les États-Unis, l'examen par l'autorité de réglementation est en cours avec une décision attendue de l'autorité américaine au 2^e trimestre 2023.

L'**EVENTITY® (romosozumab)**, depuis son lancement dans le monde, a touché plus de 400.000 femmes atteintes d'ostéoporose post-ménopausique sévère présentant un risque élevé de fracture. Les ventes nettes ont augmenté pour atteindre 25 millions d'euros (contre 10 millions d'euros en 2021). Le produit a été lancé pour la première fois en Europe en mars 2020 et subit les répercussions de la pandémie depuis. L'EVENTITY® est lancé avec succès à l'échelle mondiale par Amgen, Astellas et UCB depuis 2019, avec des ventes nettes hors Europe déclarées par ces partenaires.





Principaux chiffres financiers 2022

En raison de l'arrondi, certaines données financières peuvent ne pas faire le compte exact dans les tableaux.

€ million	Actual ¹		Variance	
	2022	2021	Actual rates	CER ²
Revenue	5 517	5 777	-4%	-7%
Net sales	5 140	5 471	-6%	-8%
Royalty income and fees	85	79	8%	-3%
Other revenue	292	227	28%	24%
Adjusted Gross Profit	4 239	4 489	-6%	-7%
Gross Profit	3 843	4 339	-11%	-13%
Marketing and selling expenses	-1 489	-1 346	11%	3%
Research and development expenses	-1 670	-1 629	3%	0%
General and administrative expenses	- 225	- 208	9%	6%
Other operating income/expenses (-)	216	162	33%	20%
Adjusted EBIT	675	1 318	-49%	-44%
Impairment, restructuring and other income/expenses (-)	- 90	- 34	>100%	>100%
EBIT (operating profit)	585	1 284	-54%	-52%
Net financial expenses	- 74	- 58	26%	26%
Profit before income taxes	511	1 226	-58%	-53%
Income tax expenses	- 91	- 170	-46%	-42%
Profit from continuing operations	420	1 056	-60%	-55%
Profit/loss (-) from discontinued operations	- 2	3	>-100%	>-100%
Profit	418	1 058	-61%	-55%
Attributable to UCB shareholders	418	1 058	-61%	-55%
Adjusted EBITDA	1 260	1 641	-23%	-21%
Capital expenditure (including intangible assets)	371	493	-25%	
Net debt (-)	-2 000	- 860	>100%	
Operating cash flow from continuing operations	1 119	1 553	-28%	
Weighted average number of shares – non diluted (million)	190	189	1%	
EPS (€ per weighted average number of shares – non diluted)	2.20	5.60	-61%	-55%
Core EPS (€ per weighted average number of shares – non diluted)	4.37	6.49	-33%	-28%

¹ Due to rounding, some financial data may not add up in the tables included in this management report

² CER: constant exchange rates and excluding hedging

« En date du 21 février 2023, le commissaire a attesté les comptes consolidés de la société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, sans réserve ni paragraphe explicatif, et a confirmé que les informations comptables reprises dans le communiqué annuel concordaient, à tous égards importants, avec lesdits comptes consolidés dont elles sont extraites. »

En 2022, le **chiffre d'affaires** a atteint 5.517 millions d'euros (-4 % ; -7 % à TCC¹) et les **ventes nettes** se sont élevées à 5.140 millions d'euros (-6 % ; -8 % à TCC¹). Cela s'explique par la croissance continue du portefeuille de produits d'UCB, à savoir le CIMZIA[®], le BRIVIACT[®], le NAYZILAM[®], l'EVENTY[®] et le BIMZELX[®] lancé récemment, et l'ajout du FINTEPLA[®]. Cette performance a été légèrement contrebalancée par les effets de la perte d'exclusivité du VIMPAT[®] aux États-Unis et en Europe et de l'E KEPPRA[®] au Japon.

Les royalties se sont élevées à 85 millions d'euros (+8 % ; -3 % à TCC¹) et les autres revenus ont augmenté de 28 % (+24 % à TCC¹) pour atteindre 292 millions d'euros en raison des objectifs intermédiaires et autres paiements des partenaires R&D. Cela comprend un revenu exceptionnel de 70 millions d'euros issu de la vente de droits de propriété intellectuelle (olokizumab).

Le **bénéfice brut** avant « amortissement des actifs incorporels liés aux ventes » s'est établi à 4.239 millions d'euros (-6 % ; -7 % à TCC¹), en ligne avec la performance des ventes nettes. La marge brute ajustée est de





76,8 %, contre 77 % en 2021.

Le bénéfice brut après « amortissement des actifs incorporels liés aux ventes » a atteint 3.843 millions d'euros (marge brute de 69,7% contre 75,1 % en 2021), reflétant l'ajout de l'amortissement du FINTEPLA®.

Les charges d'exploitation ont augmenté pour atteindre 3.168 millions d'euros (+5 % ; +1% à TCC¹), reflétant des charges plus élevées dues à l'ajout et à l'intégration de Zogenix. Une discipline rigoureuse en matière de coûts a permis d'absorber les coûts de l'inflation. Les charges d'exploitation sont constituées ainsi :

- frais de marketing et de vente de 1.489 millions d'euros (+11 % ; +3 % à TCC¹) - une réaffectation ciblée et la discipline en matière de coûts ont permis d'investir dans les lancements et les activités de pré-lancement pour 2023 : activités mondiales de lancement du FINTEPLA®, activités mondiales de lancement du BIMZELX® et préparatifs en cours pour un lancement aux États-Unis, activités mondiales de pré-lancement du rozanolixizumab et du zilucoplan pour les personnes atteintes d'une myasthénie grave généralisée (MGg) et lancements de l'EVENTY® en cours dans toute l'Europe.
- frais de recherche et développement de 1.670 millions d'euros (+3 % ; 0 % à TCC¹) reflétant la poursuite des investissements dans le pipeline d'UCB avec plusieurs examens en cours par les autorités de réglementation : bimékizumab (plusieurs indications), rozanolixizumab, zilucoplan et FINTEPLA®. En 2022, 6 programmes de phase III et 3 programmes de phase II étaient en cours ainsi qu'un développement clinique plus précoce, 3 nouveaux programmes ont été ajoutés au pipeline clinique. La décision de mettre un terme au développement d'un traitement pour l'ITP s'est traduite par des frais de clôture de 46 millions d'euros en 2022. Le taux de R&D a atteint 30 % en 2022 contre 28 % en 2021.
- frais généraux et administratifs de 225 millions d'euros (+9 % ; +6 %), du fait de l'intégration de Zogenix
- autres produits d'exploitation de 216 millions d'euros, contre 162 millions d'euros en 2021, grâce à un produit de 240 millions d'euros (+59 %) reflétant la contribution nette d'Amgen dans le cadre de la commercialisation de l'EVENTY®. Cela a été compensé en partie par des réductions de valeur sur créances.

La **rentabilité opérationnelle sous-jacente (EBITDA ajusté²)** a atteint 1.260 millions d'euros (-23 % ; -21 % à TCC¹) du fait d'une baisse du chiffre d'affaires et d'une hausse des charges d'exploitation, reflétant les investissements dans la croissance future d'UCB, à savoir dans les lancements de produits et le développement clinique continu. Le ratio EBITDA ajusté pour 2022 (en % du chiffre d'affaires) a atteint 22,8 %, contre 28,4 % en 2021.

Le total des dépréciations, restructurations et autres charges a augmenté pour atteindre 90 millions d'euros, contre 34 millions d'euros en 2021. Cela est dû principalement aux frais et charges de restructuration liés à l'acquisition de Zogenix en mars 2022.

Les **charges financières nettes** sont passées de 58 à 74 millions d'euros, sur la base de taux d'intérêt plus élevés et d'un coût d'intérêt plus élevé du fait de l'augmentation de la dette nette liée à l'acquisition de Zogenix.

L'**impôt sur le résultat** a été de 91 millions € par rapport à 170 millions € en 2021. Le taux d'imposition effectif moyen s'est établi à 17,8 % par rapport à 13,9 % en 2021, reflétant des revenus plus faibles et le mix de revenus.

Le bénéfice a atteint 418 millions d'euros (-61 % ; -55 % à TCC¹). Cela reflète une baisse du chiffre d'affaires due à la perte d'exclusivité et à l'augmentation des charges d'exploitation liées aux activités de lancement et aux préparatifs de lancement pour les lancements potentiels de 2023.





Le **bénéfice de base par action**, qui constitue le résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments à ajuster, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net des immobilisations incorporelles lié aux ventes, a atteint 4,37 euros (contre 6,49 euros en 2021), sur une base moyenne pondérée de 190 millions d'actions en circulation.

Dividende – le conseil d'administration d'UCB propose un dividende de 1,33 € par action (brut, +2 %).

Perspectives pour 2023 : l'année 2023 sera marquée par les lancements en cours et plusieurs lancements à venir aux États-Unis et en Europe, sous réserve d'obtention des autorisations réglementaires. En même temps, UCB est touchée par l'érosion générale annualisée et continue due aux génériques du VIMPAT®.

Pour 2023, UCB prévoit un chiffre d'affaires dans la fourchette de 5,15 à 5,35 milliards d'euros sur la base des contributions attendues des lancements, comme le lancement prévu au milieu de l'année du bimékizumab aux États-Unis pour les personnes atteintes de psoriasis et en tenant compte du plein impact négatif annualisé de la perte d'exclusivité pour le VIMPAT® aux États-Unis et en Europe, ainsi que sur la base de la contribution solide continue du portefeuille de produits existants.

UCB continuera à investir dans de prochains lancements pour offrir de nouvelles solutions potentielles aux personnes atteintes de maladies graves et reste déterminée à investir dans la recherche et le développement pour faire progresser son pipeline de développement avancé. UCB continuera également à appliquer une discipline rigoureuse des coûts, à céder des actifs non stratégiques et à gérer l'impact significatif de l'inflation en 2023. L'intégration de l'acquisition de Zogenix deviendra dans le même temps rentable au cours de l'année 2023. La rentabilité sous-jacente, l'EBITDA ajusté, est attendue entre 22,5 et 23,5 % du chiffre d'affaires. Un bénéfice de base par action de l'ordre de 3,40 – 3,80 € est donc attendu en vertu d'une moyenne de 190 millions d'actions en circulation.

Les chiffres mentionnés ci-dessus pour les perspectives financières 2023 sont calculés sur la même base que les chiffres réels pour 2022.

Perspectives pour 2025 confirmées : UCB confirme son ambition de croissance pour 2025, sur la base du portefeuille de produits solide et des actifs prometteurs actuellement en cours d'examen par les autorités de réglementation, conduisant à de multiples lancements attendus dans toutes les régions géographiques. UCB entend devenir chef de file dans cinq populations spécifiques d'ici 2025, créant ainsi de la valeur pour les patients aujourd'hui et à l'avenir. Le chiffre d'affaires 2025 devrait atteindre au moins 6 milliards €, avec une rentabilité sous-jacente (EBITDA ajusté) qui devrait se situer entre 30 et 35 % du chiffre d'affaires.

Perspectives pour 2023 et 2025 : selon l'évaluation actuelle de la pandémie de Covid-19, UCB reste optimiste quant à la demande fondamentale sous-jacente pour ses produits à court terme et aux perspectives de croissance à long terme. UCB va continuer à suivre de près l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sur le monde de l'entreprise, de manière à évaluer les défis potentiels à relever, tant à court terme qu'à moyen terme.





Les rapports financiers sont disponibles sur le site internet d'UCB : <http://www.ucb.com/investors/Download-center>

UCB organisera aujourd'hui une téléconférence/diffusion vidéo sur le web en direct à 8h00 (EST)/13h00 (GMT), 14h00 (CET).

Inscrivez-vous ici : <https://www.ucb.com/investors>

Pour plus d'informations, contactez UCB :

Investor Relations

Antje Witte
Tél. : +32 2 559 9414
antje.witte@ucb.com

Julien Bayet
Tél. : +32 2 559 9580
julien.bayet@ucb.com

Global Communications

Laurent Schots, Media Relations
Tél. : +32 2 559 9264
laurent.schots@ucb.com

Découvrez notre nouvelle application IR sur



et



À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire. Employant environ 8 700 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 5,5 milliards d'euros en 2022. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris, mais pas uniquement, des déclarations contenant les termes « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut », « fera », « continue », ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou des pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats, performances ou réalisations réels d'UCB ou du secteur et ceux contenus de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : la propagation et l'impact globaux de pandémies (telles que la COVID-19), les guerres sur des territoires où UCB est implantée, l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables ou dans les délais impartis, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication ; les violations (potentielles ou réelles) de la sécurité et de la confidentialité des données, ou les perturbations de nos systèmes informatiques, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, la concurrence d'autres produits, y compris les biosimilaires, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline, que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. La transition du concept au produit commercial est incertaine ; les résultats précliniques ne garantissent pas la sécurité et l'efficacité des produits candidats chez l'homme. Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits (ou produits potentiels) qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations en matière de licences peuvent donner lieu à des litiges entre les partenaires ou peuvent se révéler moins sûrs, moins efficaces ou moins fructueux sur le plan commercial que ce qu'UCB aurait pu croire au début du partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les opérations des sociétés rachetées peuvent ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants avec un produit similaire à un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de





limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations risquerait de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB.

Compte tenu de ces incertitudes, il convient de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Il ne peut y avoir aucune garantie quant au fait que les produits expérimentaux ou approuvés décrits dans le présent communiqué de presse soient soumis aux autorités ou obtiennent l'autorisation de mise sur le marché (ou dans le cadre de toute indication ou tout étiquetage supplémentaire) sur un marché donné ou à un moment donné, ni que ces produits connaissent ou puissent continuer à connaître un succès commercial à l'avenir.

UCB transmet ces informations (y compris les déclarations prospectives) uniquement à la date du présent communiqué de presse, et décline expressément toute obligation de mise à jour des informations contenues dans le présent communiqué de presse (soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations), sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.

Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné.

